



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Mise en place du nouveau CFC d'assistant-e socio-éducatif**

**Une nouvelle formation professionnelle d'assistant-e socio-éducatif entrera en vigueur dès le mois d'août 2005. Deux modalités seront offertes : une formation à temps plein au sein des écoles de diplôme des gymnases à partir de la rentrée prochaine, ou une formation de type dual dès la rentrée 2006. Cette formation est destinée aux futurs professionnels souhaitant travailler dans des institutions pour personnes âgées, ou pour personnes handicapées, ou pour enfants.**

Une nouvelle formation de type certificat fédéral de capacités (CFC) d'assistant-e socio-éducatif, reconnu par l'OFFT, entrera en vigueur dès le mois d'août 2005. Cette nouvelle filière formera des professionnels actifs au sein d'institutions pour personnes âgées (EMS), pour personnes handicapées, ou pour enfants (0-12 ans).

Deux modalités de formation seront à disposition. La première, en école à plein temps, sera mise en place dès la rentrée prochaine. Elle se déroulera au sein des écoles de diplôme des gymnases vaudois. La seconde modalité de formation est de type dual. Les apprenti-e-s exerceront une activité au sein d'une institution et suivront les cours au sein d'une école professionnelle. Cette deuxième possibilité sera offerte dès la rentrée 2006.

L'accès à cette filière est régi selon les principes généraux relevant des deux modalités de formation possibles. Pour la formation en école de diplôme, les candidat-e-s doivent avoir terminé avec succès une scolarité en voie secondaire générale (VSG), avec 14 points au total des évaluations de français, mathématique et allemand ou anglais. Ils peuvent également être issus de la voie secondaire baccalauréat (VSB). Les candidat-e-s peuvent d'ores et déjà s'adresser à la Direction des gymnases vaudois (021 316 3400) afin d'obtenir les formules d'inscriptions ; le délai est fixé au 30 avril 2005. Pour la voie de l'apprentissage dual, les candidat-e-s devront avoir terminé la scolarité obligatoire et trouvé une place d'apprentissage dans une institution, le contrat d'apprentissage impliquant automatiquement l'inscription dans une école

professionnelle..

Le titre obtenu sera dans les deux cas un CFC d'assistant-e socio-éducatif. Les titulaires de ce CFC pourront, comme pour d'autres professions, préparer une maturité professionnelle et ainsi poursuivre leur formation en Haute École spécialisée.

Anne-Catherine Lyon, cheffe du DFJ, Rue de la Barre 8, 1014 Lausanne, tél. 021 316 3001

Formation en école de diplôme : Séverin Bez, directeur général adjoint en charge des gymnases, Direction des gymnases vaudois (DGVD), Rue St-Martin 9, 1014 Lausanne, tél. 021 316 3429.

Formation duale : Catherine Laurent, adjointe pédagogique à la Direction de la formation professionnelle vaudoise (DFPV), Rue St-Martin 24, 1014 Lausanne, tél. 021 316 6330.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 mars 2005

**RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DFJ